

DELIBERATION N° 07/2024

Portant approbation du compte de gestion 2023 du receveur du Centre de gestion

Le **02 avril 2024 à 10h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 11
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYEMOUD a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN
Monsieur Maurice CHAUTANT a donné pouvoir à Monsieur Joel BONNAFFOUX
Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à madame Bernadette SAUDEMONT

Vu les documents budgétaires et comptables du Centre de Gestion,

Vu le compte de gestion du Receveur du Centre de Gestion pour l'année 2023,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du receveur, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées.

Sur le rapport du Président, après en avoir délibéré :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

D'APPROUVER le compte de gestion du receveur du Centre de Gestion pour l'exercice 2023 avec les résultats de clôture suivants :

- Investissement : - 67 509,31 €
- Fonctionnement : 1 747 808,84 €

Fait à Gap, le 2 avril 2024

Le Président



Marcel CANNAT